



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

**CONSEIL COMMUNAL du 12 mars 2013
EXTRAIT DE PV**

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission désignée, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide

- ✦ D'adopter les statuts de l'ASIRE
- ✦ D'accepter la dissolution des associations scolaires intercommunales

Le Président

Didier Roulin

La Secrétaire

Lydiane Gilliéron